

Comité Technique Spécial SIMu du 9 juin 2021

Première version du nouveau-né CTS SIMu, en lieu et place du CTR, avec l'ensemble des élus CGT à cette instance, participant par le biais de la visio-conférence, outil pouvant certes être pratique, mais qui ne permet clairement pas l'interactivité nécessaire à des échanges constructifs.

A la suite des expressions des organisations syndicales, le général Olivier, directeur du SIMu, s'est exprimé dans le cadre d'un rapport introductif.

Après un bref rappel des chiffres COVID, et se félicitant de l'absence de foyer d'épidémie, il a tenu à féliciter l'ensemble du personnel tout en rappelant que le SIMu avait respecté les recommandations de l'EMA, et que la vigilance était toujours de mise, car « la crise est toujours là ».

Le directeur du SIMu est ensuite revenu sur le changement d'appellation de cette instance représentative des personnels, liés à la récente réforme OCM, à l'instar du SEO et du SIAé, validée en CTM contre l'avis des élus CGT.

Ce qui découle de cette réforme, outre ce changement de CTR vers CTS, c'est aussi l'évaluation du SIMu, comme tout service de soutien, par le COG (Conseil d'Orientation et de Gestion), organisme qui a validé la feuille de route SIMu 2025 en mars dernier.

Au rayon des bonnes nouvelles, le SIMu ne sera pas touché par la taxation de postes supplémentaires demandée à tous les services, pour gréer, notamment, la cyber-défense.

D'autre part, le passage en groupe 1 de l'IFSE des agents gardiens-veilleurs serait en bonne voie tandis qu'une consultation du commandement sur le port d'arme va être réalisée.

Et ensuite ? Pas grand-chose, quelques commentaires liés à la présentation fournie aux élus, certes de bonne qualité, mais rien de plus....

Concernant les réponses aux questions posées, celles-ci furent soit évasives, soit très insatisfaisantes, ce qui a conduit l'ensemble des élus CGT à ce CTS à provoquer une réunion bilatérale avec la direction centrale du SIMu, afin de faire le point sur un ensemble de problématiques peu ou pas abordées.

Si le format de visio-conférence vient clairement de montrer ses limites, il n'est peut-être pas le seul responsable de l'opacité qui a transpiré de certains échanges.

Tandis que le prochain CTS sera programmé le 17 ou le 24 novembre 2021, la délégation CGT qui rejoindra l'échelon central, demandera à être reçue, en fonction des agendas de chacun, entre la mi-septembre et la mi-octobre.

Les élus CGT présents au CTS : Jean-Michel Duburcq, Clément Jehan, Aurélien Labidoire, Marc Maestri et Régis Nicol













Comité Technique Spécial SIMu du 9 juin 2021

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour la tenue de ce premier CTS, remplaçant du CTR, la situation sanitaire ne nous permet hélas toujours pas de siéger lors de cette instance dans des conditions classiques.

Bien que l'actuel s'évertue à culpabiliser la population qui ne respecterait pas les consignes sanitaires, on ne peut pas dire que la politique hospitalière menée, avec encore et toujours des fermetures de lits dans les hôpitaux publics, soit conforme aux attentes de la population!

A propos de la pandémie de COVID 19, nous nous étonnons qu'à la suite de la troisième vague le nombre de personnes en télétravail n'ait pas augmenté au sein de nos établissements.

Nous rappelons que l'intérêt du télétravail dans la période que nous connaissons est d'éviter le brassage des personnels.

Si nous serons attentifs aux réponses que vous apporterez à nos questions, particulièrement l'injustice rencontrée par les personnels ouvriers d'état des GMu de Cazaux et de Sedzère au profit de la direction de l'EP Centre-Aquitaine, nous souhaiterions également avoir d'autres éléments.

En effet, lors de votre récente visite à Toulon, vous avez été interrogé sur le besoin d'un arrêté modificatif concernant les embauches d'ouvriers d'état, car la règle actuelle stipulant qu'il faille seulement trois candidats pour un poste semble inadaptée, par retour d'expérience récent, notamment s'il y a des défections, nous ne sommes pas loin d'un candidat pour un poste...

D'autre part, toujours concernant l'EP Provence-Méditerranée, l'arrêté amiante doit être mis à jour. Alors qu'à Fontvieille ou Tourris l'ensemble des salariés, quel que soit leur corps, est intégré au décret, ce n'est pas le cas à Toulon, où au sein d'un même bureau, un TSO est intégré au décret et pas un ouvrier d'état!

Nous revendiquons que l'ensemble des personnels œuvrant sur des sites dits amiantés soit intégré au décret, tout en vous rappelant que l'exposition à cette matière n'est pas du fait des personnels mais bien de la responsabilité des établissements et de leurs directions !

Nous n'hésiterons pas à intervenir en séance lorsque nous l'estimerons nécessaire, merci de votre attention.









